

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-ROYANS  
(Drôme)**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

**L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2026

Présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, CHINCHILLA Flavie, DUBOTS Christophe, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PESLERBE Bruno, SARTORE Dominique, SOARES Armindo, THOUÉ Romain

Absents excusés :

BOUCHARD Patrick, pouvoir à GAUTHIER Emmanuelle  
ECOCHARD Danielle, pouvoir à FERLIN Damien  
GENIN Frédéric, pouvoir à BEGUIN Fabienne  
GERBOUD Franck, pouvoir à GROLLEAU Véronique  
TESTOUX Gérard, pouvoir à DUBOTS Christophe

Etait absente : TOUVIER Claire

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

Créée en 1987, Radio Royans Vercors est une radio associative de pays qui relaye et met en lumière les initiatives et les actualités du Royans Vercors et du Sud Grésivaudan. Depuis près de quarante ans, elle porte les voix de celles et ceux qui font vivre le territoire, de la Drôme à l'Isère. Radio Royans Vercors fait partie de l'ACCR, l'Association de Coordination Culturelle du Royans. Elle émet sur le territoire et s'affirme comme un lien précieux entre les habitants des communes. Cependant les communes du Vercors ne bénéficient pas encore de la réception de Radio Royans. L'association travaille à l'obtention d'une seconde fréquence couvrant le Vercors Sud en candidatant prochainement à l'appel à projet de l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'adhérer de façon pérenne et jusqu'à nouvel ordre à l'association ACCR Radio Royans au titre du soutien à apporter et du renfort des effectifs adhérents pris en compte dans le calcul de de son Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique qui contribue à son équilibre financier.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 est de 50 €.

N° 45

**OBJET : Adhésion à  
l'ACCR**

**Délibération transmise en  
Préfecture le 20 mai 2026**

Le Conseil Municipal :  
Après délibération,  
A l'unanimité,

- **ADHERE**, à compter de 2026 et jusqu'à nouvel ordre, à l'Association de Coordination Culturelle du Royans pour soutenir Radio Royans Vercors
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision et verser le montant des adhésions annuelles.

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Damien FERLIN